

Fonds d'Innovation Appel à projets à l'endroit d'entreprises et de coopératives du secteur du piment <i>Juin, 2024</i>	
Qu'est-ce que le Fonds d'Innovation ?	L'objectif du Fonds d'Innovation est de promouvoir les innovations dans la production de la fraise et du piment au Burkina Faso qui bénéficient aux petits agriculteurs. Le Fonds d'Innovation est en vigueur de juin 2024 à octobre 2025. Il fournira un soutien financier et technique aux projets qui appuient l'objectif du Fonds et répondent à ses critères. Le Fonds d'Innovation est géré par HortiPlus. HortiPlus est mis en œuvre par un consortium d'entreprises dont Advance Consulting des Pays-Bas assure le lead et financé par l'ambassade du Royaume des Pays-Bas au Burkina Faso.
Qu'est-ce que le Fonds d'Innovation a à offrir ?	Subvention de cofinancement à hauteur de 90 % pour les projets à travers une subvention maximale de 40 000 €. 20 % du montant de la subvention seront versés au début du projet, et 65 % après la transmission des premiers résultats (période à convenir au début du projet). Les 15 % restants seront versés après l'approbation du rapport final.
Quelles sont les conditions que doivent remplir les projets du Fonds d'Innovation ? (Critères minimaux)	• Le projet se déroule dans le sous-secteur du piment. • Le projet comprend des essais avec des variétés nouvelles ou améliorées de piments adaptées aux conditions locales, ce qui permet d'obtenir des piments à rendement plus élevé et/ou de meilleure qualité • Le projet comprend l'irrigation goutte à goutte permettant d'obtenir des piments à rendement plus élevé et/ou de meilleure qualité • Le projet doit viser l'exportation de piments vers les marchés ouest-africains ou européens • Le projet bénéficie directement ou indirectement aux petits agriculteurs. • Les projets doivent être mis en œuvre dans un délai d'un an.
Qui peut soumettre des projets au Fonds d'Innovation ?	• Entreprises et coopératives impliquées dans la culture du piment • Le demandeur doit être une entreprise burkinabè en mesure de présenter un RCCM valide ou une coopérative avec un récépissé de reconnaissance valide Les partenariats de plusieurs entreprises, ONG, instituts de recherche, etc. sont autorisés à soumettre une demande, à condition que ce partenariat soit constitué d'au moins une entreprise burkinabè enregistrée. Dans ce cas, l'entreprise burkinabè enregistrée sera le demandeur de la subvention et sera responsable de la mise en œuvre du projet.

Fonds d'Innovation Appel à projets à l'endroit d'entreprises et de coopératives du secteur du piment <i>Juin, 2024</i>	
	• Les entreprises étrangères non inscrites au RCCM burkinabè ne sont autorisées à postuler qu'en partenariat avec une entreprise possédant une reconnaissance légale au Burkina, qui sera candidate et responsable finale de la mise en œuvre du projet. • Les candidats ne peuvent pas recevoir de subvention pour plus d'un projet à la fois. • Les entreprises partenaires, les ONG, les instituts de recherche, etc. peuvent être impliqués dans plus d'un projet à la fois. • Les candidats doivent accepter les conditions énoncées dans le manuel du Fonds et le contrat de subvention. • Les demandeurs doivent être prêts à soumettre des mises à jour trimestrielles sur les progrès et à accueillir le personnel d'HortiPlus dans les locaux de l'entreprise pendant l'évaluation et la mise en œuvre du projet.
Quel est le montant du cofinancement attendu des candidats ?	Le montant maximum de la subvention est de 40 000 €. Le budget du projet peut dépasser ce montant en fonction de la contribution du demandeur. Les demandeurs ou les partenaires sont tenus de faire des contributions en espèces et/ou en nature au projet. La contribution propre doit s'élever à un minimum de 10 % du budget du projet. Les contributions en nature doivent être directement associées aux besoins du projet, tels que les intrants agricoles, les machines et les outils, etc. entrant dans le cadre de la mise en œuvre du projet. La contribution propre doit provenir d'autres sources que des subventions en particulier pas des programmes de subventions de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Burkina Faso ou du Ministère Néerlandais des Affaires Étrangères.
Comment fonctionne le Fonds d'Innovation ?	Le processus de demande du Fonds d'Innovation s'articule autour d'un appel à projets. L'appel à projets utilise un processus de soumission en deux étapes : • Au cours de la première étape, une note conceptuelle sera soumise, y compris une copie du RCCM pour les entreprises ou un récépissé de reconnaissance légale pour les coopératives. L'éligibilité globale de la note conceptuelle sera vérifiée par rapport aux critères minimaux et aux deux sous-critères des critères de sélection, tels qu'ils sont définis dans le présent appel à projets et le manuel du Fonds. Les candidats interviendront dans la deuxième étape et seront

Fonds d'Innovation Appel à projets à l'endroit d'entreprises et de coopératives du secteur du piment <i>Juin, 2024</i>	
	invités à soumettre une proposition complète que lorsqu'ils répondront aux critères suivants : ○ Tous les critères minimaux ○ Sous-critère 1 : Obtenir un minimum de 10 points pour chaque critère de sélection ○ Sous-critère 2 : Obtenir une note d'au moins 67 % au total pour tous les critères de sélection combinés • Dans un deuxième temps, les candidats recevront un soutien de l'équipe HortiPlus pour la rédaction de la proposition complète. Chaque proposition est évaluée sur la base des critères minimaux et des critères de sélection tels qu'énoncés dans le présent appel à projets et le manuel du Fonds. La capacité technique et financière du demandeur à mettre en œuvre le projet envisagé peut être évaluée lors d'une visite de l'entreprise lors de la première et de la deuxième étape de l'évaluation.
Quelles sont les dates limites pour l'appels à projets ?	• Annonce de l'appel à projets : 27 juin 2024 • Présentation de l'appel à projets et questions-réponses lors du webinaire : 5 juillet 2024 à 10h00 GMT. Cliquez ici pour rejoindre le webinaire : Lien vers le webinaire. • Date limite de soumission des notes conceptuelles : 2 août 2024 à 17h00 GMT • Annonce des résultats des notes conceptuelles sélectionnées : 6 septembre 2024 • Date limite de soumission documents de projets définitifs pour les candidats ayant leurs notes conceptuelles sélectionnées : 3 octobre 2024 • Annonce des projets approuvés : 18 octobre 2024 • Signature du contrat et premier décaissement des projets approuvés : 1er novembre 2024
Quels sont les critères de sélection pour évaluer les notes conceptuelles et les propositions complètes ?	• Approche technique : C'est la mesure dans laquelle le projet proposé offre des innovations au Burkina Faso, est réalisable pour une mise en œuvre dans le contexte burkinabè, est axé sur la demande et fournit des informations pour une reproduction facile et rentable dans d'autres endroits. • Viabilité économique : Le projet proposé doit présenter une analyse coûts-avantages indiquant une feuille de route vers la rentabilité à court et moyen terme (1 à 3 ans). • Capacité de mise en œuvre : Mesure dans laquelle le demandeur et ses partenaires potentiels sont capables d'entreprendre et de réaliser le projet proposé. • Optimisation des ressources et additionnalité : La relation entre la subvention demandée et l'importance/qualité des

Fonds d'Innovation Appel à projets à l'endroit d'entreprises et de coopératives du secteur du piment <i>Juin, 2024</i>	
	résultats du projet, l'engagement à partager l'information pour les publications sur la reproduction du projet, et la justification de la nécessité d'utiliser des fonds publics pour cofinancer le projet. • Impact : Le critère évalue dans quelle mesure le projet proposé est susceptible d'avoir un impact positif durable sur l'emploi, les petits exploitants agricoles, les femmes, les jeunes, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience climatique
Comment pouvez-vous soumettre une note conceptuelle pour le présent appel à projets ?	Veillez soumettre des notes conceptuelles signées, y compris une copie de votre RCCM ou du récépissé de reconnaissance légale si vous êtes une coopérative (pages recto et verso), à HortiplusF@advanceconsulting.nl. Les notes conceptuelles reçues après le 2 août 2024 à 17h00 ne seront pas prises en compte pour le présent appel à projets.
Où pouvez-vous trouver le manuel du fonds et le formulaire de note succincte de présentation ?	Le formulaire de note conceptuelle est disponible sur demande en envoyant un e-mail à HortiplusF@advanceconsulting.nl.
Qui est votre interlocuteur ?	Si vous avez des questions supplémentaires après avoir lu cet appel à projets et le manuel du fonds, n'hésitez pas à contacter M. Stéphane Sanon par mail à HortiplusF@advanceconsulting.nl ou au +226 70 78 16 90. Ou rejoignez le webinar du 5 juillet à 10h00 GMT pour poser vos questions : https://url-r.fr/uRqtS.